



CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI 25 JANVIER 2016  
20 H 30

Le **lundi 25 janvier 2016**, à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 janvier 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie d'Argentré du Plessis sous la présidence de Monsieur Jean-Noël BEVIERE, Maire.

**Présents :**

M Jean-Noël BEVIERE, Maire,  
M Claude CAILLEAU, Mme Monique SOCKATH, M Serge LAMY, Mme Aurore SALMON, M Christophe BROSSAULT, Mme Hélène DUFEU-DIARD, M Mickaël SABIJ Adjoint,  
Mme Marie-Line GLBERT, Mme Alexandra LEMERCIER, M Philippe CATHELIN, M Pierre GEFFRAULT, Mme Angélique HURI AU-FADIER, M Jean-Yves CORBEL, Mme Isabelle PORIEL, M Frédéric BLOT, Mme Hélène BAYON, M Joël FRIJ, Mme Monique BRUNEAU, M Gilles MARZIJ, M Christophe DODARD, M Olivier PASQUET, Mme Vanessa DUPONT, M Gérard BICHET, Mme Mælle DEREPPER, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Mme Marie-Christine CRUBLET, M Denis BASLE.

**Procurations :**

Mme Marie-Christine CRUBLET donne procuration à Mme Marie-Line GLBERT.  
Monsieur Denis BASLE donne procuration à M Christophe DODARD.

□□□□

Monsieur Jean-Noël BEVIERE, Maire, ouvre la séance et invite le conseil à délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour :



CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 25 JANVIER 2016  
à 20H30

ORDRE DU JOUR

Opérations préalables aux affaires inscrites à l'ordre du jour

- 0.1 - Désignation du secrétaire de séance.
- 0.2 - Approbation du procès verbal de la séance du 7 décembre 2015.

*Pour information, l'ordre d'étude des délibérations est lié à la logique du déroulement de la séance et non à l'ordre de numérotation de la nomenclature de la Préfecture.*

QUESTION N° 1 - COMMANDE PUBLIQUE

1.1.2.1 - Aménagement de locaux périscolaires - modification de l'avant projet définitif

QUESTION N° 7 - FINANCES

7.5.1 - Aménagement des locaux périscolaires - demande de subvention près de l'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

QUESTION N° 10 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

10.1 - Date des prochains conseils municipaux



0.1 Secrétaire de séance

*Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire désigné au sein du conseil, Monsieur **Olivier PASQUET** a été désigné, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.*

0.2 Approbation du procès verbal de la séance du lundi 7 décembre 2015.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par un vote à mains levées,  
A l'unanimité des membres présents,

## Approuve le procès verbal de la séance du lundi 7 Décembre 2015.

MJ ean- Noël BEM ERE, Maire, introduit la séance du conseil municipal en lisant un message destiné aux agriculteurs, aux éleveurs qui sont en plein désarroi.

Certains critiquent leur mécontentement sur des barrages, c'est la partie immergée de l'iceberg. Car le plus souvent la colère, vous le savez bien, reste muette.

L'élevage est en alerte rouge.

Concernant le porc à Argentré du Plessis, il n'y a plus de naisseurs, il n'y a plus que des engraisseurs. La production porcine a baissé de 12% en France cette année et a augmenté de 26% en Allemagne.

Les prix se sont extrêmement dégradés et la situation est critique pour les producteurs de lait. Les cours trop bas et inférieurs aux coûts de production. Actuellement la tonne de lait est achetée 282€, alors que le coût de production est de 340€.

Il doit y avoir de la part des distributeurs et des industriels, un prix équitable reversé aux producteurs. Les éleveurs, les agriculteurs en général, doivent être rémunérés au juste prix, si non c'est tout le système qui court à sa perte.

Je rajoute que la transparence sur la répartition des marges tout au long de la filière doit aussi se faire.

Nous savons qu'ici nous avons les terres, le di mat, le savoir faire. C'est la qualité de notre agriculture.

Ce secteur d'excellence doit être soutenu pour ne pas qu'il s'échappe comme d'autres secteurs, comme le textile ou la sidérurgie. La délocalisation fait son œuvre malheureusement.

Comment empêcher un distributeur d'acheter 5 centimes moins chers au Pays Bas.

Nous soutenons et nous accompagnons nos agriculteurs pour qu'ils parviennent à transformer en actes.

A notre niveau, bien sûr, c'est difficile, mais nous pouvons dire que nous serons vigilants, dans la révision du PLU et par rapport aux terres agricoles avec l'économie du foncier.

A Argentré du Plessis, il y avait en 2000, 100 sièges d'exploitation, en 2008, il n'en restait plus que 60 et actuellement il y en a 43.

Une orientation que je demande à la commission développement économique en collaboration avec la commission agriculture. De simples actions, mais au moins de donner la voix aux agriculteurs et aux éleveurs. Donnez-leur la parole, la parole au monde agricole, tout au moins.

Nous les soutenons et nous les soutiendrons.



Monsieur BEM ERE explique qu'il n'y a que deux questions à l'ordre du jour de ce conseil municipal. Ce conseil municipal a lieu ce jour, pour l'unique raison de respecter le calendrier d'une demande de subvention. Nous traiterons donc de l'aménagement des locaux périscolaires dans le bâtiment de l'ancienne école publique Rue d'Anjou.

L'enveloppe globale d'un montant de 290 199,09€ HT pour l'avant projet définitif et 10 000€ HT de mobilier sert de référence pour le calcul de la DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux). Nous devons délibérer à nouveau sur cette demande de subvention qui doit être envoyée, d'où ce conseil du 25 janvier, avant le 31 janvier 2016.

Ce délai explique la tenue exceptionnelle de ce conseil.

*Monsieur le Maire remercie le groupe de travail pour leur implication, leur réactivité et leur expertise. Ils ont été à l'écoute, pour mener à bien le projet et surtout tenir les délais pour s'approcher au maximum des demandes des futurs utilisateurs.*

*Il rappelle qu'à travers ce projet de réhabilitation, l'équipe municipale a souhaité fortifier sa politique de l'enfance et permettre ainsi aux enfants d'évoluer dans un environnement de qualité, qui soit confortable et sécurisé.*

*Dans tous les cas, nous sommes partis des besoins des utilisateurs, le centre de loisirs Planet'Jeunes, les assistantes maternelles Les P'tits Lutins, le médecin de la Protection Maternelle Infantile, qui aura un bureau pour ses rendez-vous, les enfants de l'Ecole Jean-Louis Etienne, lors des Temps d'Accueil Périscolaires.*

*Ce projet répond aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.*

## QUESTION N° 1 - COMMANDE PUBLIQUE

### **1.1.2.1 - Aménagement de locaux périscolaires - modification de l'avant-projet définitif.**

Pour rappel, le conseil municipal, dans sa séance du 16 novembre 2015, a validé l'avant-projet définitif proposé par le Cabinet Jaouen et Rambault, pour les travaux d'aménagement de locaux périscolaires. Ce bâtiment doit accueillir prochainement :

- l'accueil de loisirs sans hébergement Planet'Jeunes,
- la protection maternelle et infantile,
- les locaux des assistantes maternelles,
- les temps d'activités périscolaires.

Des réunions ont été organisées, le 25 novembre 2015 et le 11 janvier 2016, entre les commissions et les partenaires.

Le projet a donc évolué à la demande des futurs utilisateurs. Un nouveau projet a alors été réalisé par le cabinet Jaouen et Rambault, prenant en compte notamment :

- Le déplacement de la salle de sieste de l'étage au rez-de-chaussée
- Le déplacement des sanitaires
- La mise en place d'un sol béton dans la cave
- L'amélioration de l'isolation des combles

Suite à ces réunions de travail, il a également été demandé, au maître d'œuvre, d'évaluer des prestations supplémentaires éventuelles. Celles-ci pourront ou non être retenues, par la commission de marchés, suite à l'ouverture des offres.

Elles se décomposent comme suit :

- Démolition du balcon en façade ouest et mise en place d'un garde-corps en alu au droit des baies concernées = 2 626.00 € HT
- Nettoyage, ravalement et peinture sur menuiseries extérieures (sur le bâtiment le plus récent) = 8 349.09 € HT
- Mise en place d'un brise soleil sur les baies en façade ouest = 5 885.00 € HT
- Plus-value pour carrelage sur natte polynère au rez-de-chaussée du bâtiment ancien = 6 020.00 € HT

Par conséquent, l'enveloppe globale des travaux, options incluses (22 880.09 € HT), s'élève désormais à 290 199.09 € HT, soit 348 238.91€ T.T.C

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**Par un vote à mains levées,**  
**À l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif de réhabilitation d'un bâtiment situé 24 rue d'Anjou en vue d'y réaliser un accueil de loisirs périscolaires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'opération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander un permis de construire.

Débats :

*Christophe BROSSAULT présente les grandes lignes du projet.*

*MJAOUEN Architecte présente les plans un peu plus en détail.*

Au rez de chaussée :

*Suite aux demandes des différents occupants, la salle de sieste est prévue au rez-de-chaussée. Le bloc sanitaire a par conséquent été déplacé et séparé en deux unités, garçon, fille et un bloc sanitaire handicapé mixte.*

*Lors des concertations, il a été demandé une kitchenette au rez-de-chaussée. Elle est donc proposée sur le nouveau plan, en plus d'un accès PMR supplémentaire depuis la cour, pour pouvoir accéder au bâtiment plus ancien.*

*Un rangement a été déplacé et représente 1/10<sup>ème</sup> de la surface de la salle 1, ce qui est réglementaire.*

À l'étage :

*La salle 2 est conservée intégralement comme proposée lors du premier plan. Les modifications se situent sur le volume le plus ancien, où l'on retrouve des blocs sanitaires avec des toilettes filles et des toilettes garçons. La salle temps calme qui était initialement proposée dans cette partie et passée de l'autre côté, dans laquelle la salle manuelle n'a pas été modifiée. Le local ménage, vestiaire s'est globalisé et est donc plus important.*

La zone de cantonnement n'a pas évolué, elle sert à une éventuelle évacuation par les pompiers, en cas d'incendie, par la fenêtre si nécessaire

### **Les façades :**

Change ment des menuiseries sur le volume en pierre, le plus ancien, et rénové totalement. Dans les prestations éventuelles, le balcon pourrait être démolit et remplacé par un garde corps.

Il a été signalé un problème de réchauffement assez conséquent l'été. Une isolation a été évoquée mais elle est déjà conséquente. Un brise soleil pourrait éviter un rayonnement solaire trop important sur ces doubles vitrages.

Une différence de niveau est existante entre les deux bâtiments, d'où la présence d'une rampe d'accès handicapé.

**MJAOUEN** explique qu'il y a plusieurs lots :

### **Lot gros œuvre :**

Le gros œuvre pour les extensions comme la cage d'ascenseur.

Le gros œuvre sur l'existant comme des démolitions sur l'ancien bâtiment et très peu sur le bâtiment le plus récent.

### **Lot étanchéité :**

Etanchéité sur la toiture terrasse au dessus de la cage d'ascenseur.

### **Lot menuiseries extérieures :**

Toutes les menuiseries extérieures du corps bâtiment ancien en pierre

### **Lot menuiseries intérieures :**

Il correspond à tout ce qui est bloc portes, divisions vitrées, garde corps à l'intérieur, placards et aménagements de placards.

### **Lot d'isolation, d'isolation sèche :**

Toute l'isolation du bâtiment en pierre, tous les doublages, les divisions de distribution. Complètement d'isolation sur les combles de la partie la plus récente.

### **Lot peinture sèche :**

Pour le bâtiment en pierre, la proposition est du sèche, au rez-de-chaussée et l'étage. La variante de mandée est la pose d'un carrelage au rez-de-chaussée du bâtiment en pierre.

### **Lot électricité :**

Toute l'électricité est refaite sur la partie en pierre. Quelques reprises ponctuelles sur le bâtiment le plus récent, comme les baies de brassage informatique. Dépose et repose des radiateurs existants dans le bâtiment en pierre. Création d'une nouvelle ventilation sur l'ensemble du bâtiment en pierre et une ventilation sur les sanitaires créés dans la partie existante.

La plomberie est refaite à neuf dans les sanitaires.

### Lot éleveur :

Création d'un ascenseur.

Le montant HT pour la partie de base est de 267 319€

### Les prestations supplémentaires éventuelles :

- Démolition du balcon et pose d'un garde corps.
- Le ravalement est vieillissant et peut être refait avec une peinture sur l'ensemble du ravalement du bâtiment le plus ancien.
- Les brises soleil.
- La plus value carrelage, au rez-de-chaussée du bâtiment le plus ancien, à la place de l'indéum.

Si toutes les options sont choisies, le montant estimé HT est de 290 199,09€

**Monsieur Jean-Noël BEVIÈRE** énonce les dates prévisionnelles des démenagements :

- Début février : dépôt du permis de construire, commissions accessibilité et sécurité
- Février : démenagement
- Début Mars : remises d'offres et commission d'appel d'offres
- Mi-Mars : commission d'attribution de marchés
- Vers le 20 mars : notification aux candidats retenus
- Début avril : commencement des travaux pendant 7 mois
- Début décembre : démenagement
- Début janvier : ouverture au public

**Christophe BROSSAULT** souligne que lors de la dernière réunion de travail avec les futurs utilisateurs, le démenagement a été programmé pendant les vacances de février. C'est-à-dire, à la fin de la première semaine de février et le début de la deuxième semaine de vacances de février. Les membres de l'ALSH préfèrent démenager pendant les vacances scolaires plutôt que le weekend.

L'intégralité des futurs utilisateurs sera relayée dans l'enceinte de l'école Jean-Louis Etienne.

**Maëlle DEREPPER** interroge MJAOUEN à propos des performances thermiques du bâtiment.

**MJ AOUENI** lui répond que dans le cadre d'un bâtiment en rénovation comme celui-ci, on se doit de respecter la norme RT 2005 - bâtiments existants.

**Maëlle DEREPPER** s'interroge sur les certificats d'économie d'énergie. La commune va-t-elle faire cette demande, avant le projet, pour pouvoir prétendre à des fonds, notamment sur la partie isolation.

**MJ AOUENI** lui précise qu'il ne connaît pas les demandes de subvention qui ont été faites sur ce projet, et donc ne peut pas lui répondre.

## QUESTION N° 7 - FINANCES

### 7.5.1 - Aménagement des locaux périurbains - demande de subvention près de l'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Monsieur le Maire informe que le projet d'aménagement des locaux périurbains est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (30 %- plafond des dépenses 700 000 euros HT).

Le montant prévisionnel des travaux de ce programme est de 300 199.09 euros HT :

- avant projet définitif dont prestations supplémentaires comprises : 290 199.09 euros HT
- mobilier 10 000 euros HT

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**Par un vote à mains levées,**  
**A l'unanimité des membres présents,**

- **SOLLI CITE** une subvention près de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les travaux d'aménagement des locaux périurbains

Débats :

**Aurore SAL MON** rappelle le dossier doit être déposé pour le 31 janvier 2016 et que nous avons un délai d'un mois pour compléter le dossier en cas de demande du service instructeur.

Par ailleurs, les projets éligibles à ce dispositif, les dossiers d'ordres sociaux. C'est dans ce cadre qu'il s'inscrit, création et rénovation, mise aux normes d'accessibilité de bâtiments destinés à l'enfance, sont comprises les garages périurbains, etc...

*Initialement ce dispositif est réservé aux EPCI, néanmoins les communes peuvent y prétendre dès lors qu'elles apportent la justification que ces équipements sont utilisés par des enfants de notre commune et venant d'autres communes également.*

*Dans ce but, nous annexerons une attestation du centre de loisirs et de la commune pour justifier la fréquentation de ces enfants des communes extérieures aux TAP.*

*Considérant les modifications qui ont succédé au précédent Avant Projet Définitif, il a été décidé de le renvoyer au conseil municipal de délibérer à nouveau pour être au plus près de l'enveloppe budgétaire au dernier Avant Projet Définitif, en intégrant les variantes proposées.*

*Aurore SALMON rappelle que cet équipement profite d'un fonds de concours de Vitré Communauté suite au procès qui avait eu lieu avec le Conseil Départemental, concernant les transports scolaires pour un montant de 182 000€ Il y avait également dans ce projet, les travaux Route du Sault et la voie de la Guérière*

*Aurore SALMON répond à Maëlle DEREPPER en expliquant qu'elle va travailler avec Serge LAMY pour obtenir les certificats énergie dans le cadre de l'engagement environnemental que l'on veut lui donner, indépendamment du volet financier.*

## QUESTIONS N° 10 - QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES

### 10.1 - Date des prochains conseils municipaux

- 1<sup>er</sup> février 2016
- 29 février 2016
- 29 mars 2016
- 2 mai 2016
- 6 juin 2016
- 27 juin 2016

**Maëlle DEREPPER** demande l'état d'avancement du dossier de la crèche.

**Monique SOCKATH** lui répond qu'elle vient de recevoir l'agrément du Président du Conseil Départemental pour que la micro crèche puisse fonctionner jusqu'en 2017.

La municipalité est en pleine réflexion sur le devenir de la micro crèche.

La séance est levée à 21h10

Le Maire

Jean-Noël BÉVÈRE

Jean-Noël BEVÈRE

Vu le secrétaire de séance,

Clotilde CALLEAU

Monique SOCKATH

Serge LAMY

Aur ore SAL MON

Christophe BROSSAULT

Hél ène DUFEU-DIARD

M ckaël SABI N

Mari e-Li ne GLBERT

Al exandra LE MERC ER

Phi li ppe CATHELI NE

Mari e-Christi ne CRUBLET

**Absent e**

Pi erre GEFRAULT

Angéli que HURI AU-FADI ER

Jean-Yves CORBEL

Isabel e PORI EL

Frédéri c BLOT

Hél ène BAYON

Joël FRI N

Moni que BRUNEAU

Gil e MARZI N

Christophe DODARD

Oi vier PASQUET

Vanessa DUPONT

Gérard BICHET

Maëll e DEREPPER

Deni s BASLE

**Absent**